

TAXE D'APPRENTISSAGE CAMPAGNE 2020

Contact : taxe.apprentissage@ensea.fr
Tel : 01 30 73 62 17

Soutenir l'ENSEA n'a jamais été aussi facile !

Cette année, vos démarches pour verser la Taxe d'Apprentissage ont été grandement simplifiées. Sur la part de la masse salariale dévolue celle-ci, 87 % sont prélevés par l'URSSAF et **les 13 % restants peuvent être versés directement à l'ENSEA** jusqu'au 31 mai 2020.

Un site unique, quatre étapes où vous êtes guidé pas à pas :

<https://www.ensea.fr/fr/ta2020>

Grâce à la Taxe d'Apprentissage 2019, les étudiantes et les étudiants de l'ENSEA ont profité :

- √ d'innovations pédagogiques technologiques : simulateurs de réalité augmentée, serre connectée intelligente studio d'enregistrement video pour les cours en ligne
- √ d'investissements pour la construction d'un Learning Center dans l'école
- √ de bourses de soutien pour les accompagner dans leur mobilité internationale

Par le versement de votre Taxe d'Apprentissage, vous contribuez au développement de l'école, et à l'amélioration des équipements et services que l'ENSEA offre à ses 900 étudiantes et étudiants.

Depuis 2019, votre versement peut également s'accompagner du label « **Partenariat de 5^e année** » qui vous permet de développer une dynamique particulière sur un groupe d'étudiants dans un domaine de spécialité en phase avec les besoins de votre entreprise.

Votre soutien est précieux pour accompagner l'ENSEA dans sa volonté d'aller au-delà de l'ingénierie et en plaçant l'humain au cœur de ses formations pour que chacun et chacune développe un projet professionnel en accord avec ses aspirations.

La Directrice Générale



Laurence Hafemeister